

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté du 18 février 2025 portant modification de l'arrêté relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail

NOR : TSSD2501626A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6316-3 et D. 6316-1-1 ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2019 modifié relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail ;

Vu l'avis de France compétences en date du 6 février 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Après l'article 10 de l'arrêté du 6 juin 2019 susvisé, il est inséré un article 10 *bis* ainsi rédigé :

« Art. 10 bis. – I. – Les organismes de formation enregistrés à Mayotte conformément à l'article L. 6351-1 du code du travail et disposant, au 1^{er} décembre 2024, d'une certification ou d'une labellisation délivrée conformément à l'article R. 6316-2 du même code peuvent, jusqu'au 30 juin 2025, bénéficier d'un audit initial, d'un audit de surveillance ou d'un audit de renouvellement selon les conditions de durées aménagées suivantes :

«

Catégories d'action	Durée de base	L. 6313-1 – 1°	L. 6313-1 – 2°	L. 6313-1 – 3°	L. 6313-1 – 4°	Echantillonnage de sites
Initial, surveillance, renouvellement	CA < 750 000 €	0,5 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr
	CA >= 750 000 €		+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr

« II. – Les audits aménagés mentionnés au I ne concernent que les indicateurs suivants :

« – indicateurs communs : 1 – 2 – 11 – 12 – 22 – 24 – 25 – 26 – 32 ;

« – indicateurs spécifiques : tous les indicateurs spécifiques sont audités s'ils s'appliquent au prestataire. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 février 2025.

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de service,
adjointe au délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle,*
R. BECUWE